

horizontaux. Il soutient aussi le travail de l'unité du développement durable et de l'environnement de l'OEA dans ce domaine et l'a encouragée à le poursuivre. Le Canada a insisté sur le fait que les membres du groupe de travail interinstitutionnel de l'OEA devaient définir plus clairement les possibilités d'améliorer la coordination et voir comment il était possible de mieux allouer les ressources dans les secteurs de programmes afin de profiter des synergies et d'optimiser les avantages.

Le Canada reconnaît que les rapports d'étape peuvent contribuer à la mise en oeuvre du développement durable parce qu'ils permettent de partager les leçons apprises et les meilleures pratiques, et de renforcer la responsabilisation. Par contre, l'établissement de rapports ne doit pas être coûteux au point de dissuader les États de participer. À la réunion de la Commission du développement durable, le Canada a activement cherché à obtenir un accord sur un calendrier réaliste et bien orienté d'examen et de rapports d'étape portant sur les progrès réalisés dans l'hémisphère et dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Santa Cruz. Le Canada a également encouragé l'unité du développement durable de l'OEA à étudier la possibilité d'un dialogue fondé sur la collaboration avec la Commission du développement durable des Nations Unies au sujet de la mise en oeuvre des buts et des objectifs communs.

Le Canada a suggéré que l'OEA conçoive, en consultant étroitement avec d'autres organismes et en particulier sa Commission interaméricaine du développement durable, un modèle de rapport qui admet l'importance des rapports d'étapes sur la mise en oeuvre, de la comparabilité et de la pertinence, qui s'inspire autant que possible des mécanismes de déclaration existants et ne demandent pas excessivement de ressources.

Le Canada incite l'OEA à inclure, dans ces rapports, les activités pertinentes des organismes internationaux actifs dans l'hémisphère et à exploiter les comptes rendus rédigés conformément aux obligations définies dans les conventions et les protocoles multilatéraux.

COOPÉRATION

Les dirigeants de Santiago ont convenu de poursuivre la mise en oeuvre des mandats du Plan d'action de Santa Cruz dans le domaine de la coopération.

Pour donner plus d'impact à nos activités nationales et collectives, nous chargeons les agences et organismes nationaux responsables de la coopération internationale de soutenir la préparation et la mise en oeuvre de programmes et de projets qui découlent du Plan d'action. Dans la même optique, nous demandons également la participation des institutions multilatérales.

Agence canadienne de développement international

Le Programme d'aide publique au développement du Canada favorise le développement durable dans les pays en développement comme moyen de réduire la pauvreté et d'accroître la sécurité, l'équité et la prospérité dans le monde. Compte tenu de l'interdépendance plus grande entre les pays, ce mandat est plus fondamental que jamais. Les Canadiens sont conscients que leur